



الهيئة العليا للاتصال السمعي البصري
Хорошо + + + + + | ЗЕГ.У.Е. ΘΗΣΚΣΣQ
Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle

Publié sur Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (<https://www.haca.ma>)

[Accueil](#) > Signature d'un mémorandum d'entente entre la HACA, le DGAPR et le CNDH

[A \[1\]](#) [+A \[1\]](#)

Signature d'un mémorandum d'entente entre la HACA, le DGAPR et le CNDH

04 avr 2018









La Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA), la Délégation générale à l'administration pénitentiaire et à la réinsertion (DGAPR), et le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH), ont signé un mémorandum d'entente encadrant les modalités d'une Charte sur les médias nationaux et le rôle des institutions pénitentiaires, en vue de garantir à l'opinion publique le droit d'accès à l'information.

Cette signature s'inscrit dans le cadre de la 4ème édition de l'Université printanière dans les prisons, organisée par la Délégation générale à l'administration pénitentiaire et à la réinsertion (DGAPR), sous le thème "La photo en prison et le concept d'insertion", et ce les 28 et 29 mars au sein de la Prison locale de l'Oudaya à Marrakech.

Ont pris part à cette rencontre Mme Amina Lemrini El Ouahabi, Présidente de la HACA, M. Mohamed Salah Tamek, Délégué Général à l'administration pénitentiaire et à la réinsertion, M. Driss El Yazami, Président du CNDH, ainsi qu'un parterre de personnalités publiques œuvrant dans le domaine, notamment le wali de la région de Marrakech-Safi par intérim, le procureur général du Roi auprès la cour d'appel de Marrakech, Coordinateur à la Fondation Mohammed VI pour la réinsertion des détenus par intérim, le Président de l'Université Cadi Ayyad de Marrakech, en sus de nombreux magistrats et responsables d'affaires étrangères, et de personnalités civiles et militaires.

Outre sa Présidente, la HACA était également représentée par son Directeur Général, M. Jamal Eddine Naji.

Dans son allocution, Mme Amina Lemrini El Ouahabi a précisé que les médias jouent un rôle important pour informer et éclairer l'opinion publique à propos des personnes en situation de vulnérabilité, à savoir les détenus, ainsi que de définir les missions dévolues aux établissements pénitentiaires pour la réhabilitation et la réinsertion des détenus, ajoutant que les médias peuvent contribuer à redorer l'image de ces institutions carcérales. Elle a, en outre, noté que la période d'emprisonnement est caractérisée par l'encadrement et la formation, soulignant l'importance du respect de la dignité humaine et l'éthique dans la pratique journalistique afin de préserver l'image véhiculée sur la prison, sans pour autant porter atteinte à la liberté d'expression des opérateurs audiovisuels.

Dans cette optique, Mme Lemrini Elouahabi a précisé que la HACA a publié une décision visant le respect de la présomption d'innocence, d'où celui des droits et de la dignité humains, de l'éthique professionnelle et de l'image des prisonniers. Et d'ajouter que la Haute Autorité n'épargnera aucun effort pour veiller au respect de la dignité humaine et des droits des prisonniers par les opérateurs publics, en publiant éventuellement des recommandations à ce sujet.

Pour sa part, M. Tamek a souligné que le choix de cette thématique a pour but de mettre en évidence la problématique de l'image du prisonnier et d'identifier la mission de l'établissement pénitentiaire dans la qualification des détenus et leur réinsertion dans la société. Dans ce cadre, il a fait savoir que la DGAPR a présenté récemment à la HACA et au CNDH une proposition dédiée à la mise en œuvre d'une Charte définissant le traitement des questions pénitentiaires par les médias, ajoutant que cette proposition a été saluée par les deux institutions.

De son côté, M. Driss El Yazami, a mis l'accent sur la nécessité pour l'institution pénitentiaire de s'ouvrir sur son environnement extérieur et de faire un saut qualitatif dans sa relation avec les détenus, ajoutant que le CNDH effectue régulièrement des visites dans les différents établissements pénitentiaires du Royaume en vue de s'informer des conditions de vie des pensionnaires. Et de relever l'importance de redoubler d'efforts pour lutter contre le phénomène de la surpopulation carcérale.

Au programme de cette édition, figurent l'organisation de plusieurs conférences portant, notamment sur "l'image de la prison et l'identité de l'insertion, limites entre le journalisme et la diffamation", "le tournage en prison, la référence juridique et les principes fondamentaux", "la production et l'exploitation de la photo en prison: l'approche et les objectifs", "l'image de la prison entre hier et aujourd'hui" et "l'image de la prison entre la sécurité et les défis de la créativité", ainsi que l'organisation d'ateliers thématiques au profit des pensionnaires de la Prison locale de l'Oudaya à Marrakech .

En somme, cette rencontre a été couronnée par la remise des certificats de participation et des prix aux détenus ayant fait preuve d'excellence dans leur cursus étudiant.

(avec agences)

[télécharger Mémoire d'entente](#) [2]

Liens

[1] <https://www.haca.ma/fr/javascript%3A%3B> [2]

<https://www.haca.ma/sites/default/files/upload/m%C3%A9morandum%20d%E2%80%99entente.pdf>